

consultation sur place

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

Diplôme de conservateur de bibliothèque

RAPPORT DE STAGE

La Bibliothèque de l'Académie nationale de Médecine

Dominique Rouet

sous la direction de
M^{me} Marie Davaine.

BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB



815863G

2000

1999

DCB ST

45

Que soient vivement remerciées

Madame de Sainte-Marie, directeur de la Bibliothèque de l'Académie nationale de Médecine,

Madame Davaine qui, avec disponibilité, a été plus particulièrement chargée de la direction de ce stage.

Mes remerciements chaleureux s'adressent également à l'ensemble du personnel de la bibliothèque pour son accueil, sa disponibilité et la confiance qui m'a été accordée.

La Bibliothèque de l'Académie nationale de Médecine Une bibliothèque active sur le chemin de la modernisation

La récente visite du Président de la République à l'Académie nationale de Médecine a été l'occasion de lever le voile sur cette institution peu connue du grand public mais héritière d'un passé prestigieux. La bibliothèque qui lui est attachée conserve des collections patrimoniales essentielles et demeure une des bibliothèques les plus riches dans le domaine de l'histoire de la Médecine.

Mon stage d'étude qui s'est déroulé à la Bibliothèque de l'Académie nationale de Médecine du 1^{er} septembre au 23 novembre 1999 a été l'occasion d'observer comment la bibliothèque, liée une institution vénérable, est délibérément engagée aujourd'hui dans une politique de modernisation à plusieurs égards, dans l'optique de mettre en valeur et mieux faire connaître les richesses qu'elle conserve.

I. La bibliothèque de l'Académie nationale de Médecine et son environnement.

A). La bibliothèque.

Encore trop peu connue, eu égard à la richesse des fonds qu'elle conserve, la bibliothèque de l'Académie nationale de Médecine (BANM), est installée à Paris, rue Bonaparte, dans des locaux construits en 1902 par l'architecte J. Rochet pour abriter l'Académie et la bibliothèque. Avant cette date, depuis la fondation de l'Académie royale de Médecine, en 1820, la bibliothèque avait suivi l'académie et subi les mêmes vicissitudes : Antoine Pariset, premier Secrétaire perpétuel de l'académie, espérait l'installer à l'Hôtel-de-Ville de Paris ou palais du Louvre, mais ses projets avortèrent en dépit de ses instances pressantes auprès du baron Mounier, directeur des bâtiments de la Couronne. Finalement la bibliothèque et l'académie quittèrent la Faculté de Médecine de Paris où elles s'étaient fixées pour gagner la chapelle du couvent de la Charité, rue des Saint-Pères qu'elles occupèrent jusqu'en 1902.

Aujourd'hui, la bibliothèque dispose de l'aile est de l'hôtel de la rue Bonaparte et répartit ses espaces sur six niveaux. Une extension de la bibliothèque a permis de créer le "nouveau magasin" dans l'aile sud de l'hôtel, mais actuellement le manque de place se fait à nouveau sentir : les bureaux du personnels sont insérés entre les rayonnages et la salle de lecture, les étages inférieurs et les sous-sols sont pleins. La salle de lecture n'a



pas été conçue en 1902, si l'on considère sa surface, pour accueillir un grand nombre de lecteurs. Elle a été refaite et réorganisée en 1998 et permet désormais l'accueil de 12 lecteurs, offrant un confort apprécié. Deux postes informatiques y sont accessibles : l'un est réservé à la consultation d'Internet et des cdroms, l'autre à la consultation de l'opac.

Marquée par son environnement immédiat et par son histoire, la bibliothèque est engagée depuis quelques années dans un processus de renouvellement, d'adaptation aux nouveaux outils bibliothéconomiques (informatisation, nouvelles technologies) et d'ouverture à un public plus large. Constituée progressivement au long des XIX^e et XX^e siècles, elle est aujourd'hui devenue une bibliothèque en réseau, fait partie d'OCLC, participe au Pancatalogue et au CCNPS. Du fait de leur proximité et de la complémentarité de leurs fonds, la Bibliothèque de l'Académie de Médecine et la Bibliothèque inter universitaire de Médecine sont souvent amenées à travailler ensemble ; l'atelier de reproduction photographique de la BIUM, d'ailleurs, assure la production des documents photographiques et microfiches demandées la BANM.

B). L'Académie et la tutelle.

La bibliothèque de l'Académie nationale de Médecine, avant tout liée à l'Académie du même nom, doit son origine au premier médecin du roi Louis XVIII, le baron Antoine Portal. Héritière de l'Académie royale de Chirurgie et de la Société royale de Médecine, créées respectivement en 1731 et en 1776 puis dissoutes en 1793, l'actuelle Académie nationale de Médecine a le statut d'organisme conseiller du gouvernement et des administrations compétentes en matière de santé publique ; elle est en outre seule habilitée à autoriser l'exploitation des sources et eaux minérales en France.

Quoique l'Académie nationale de Médecine ne fasse pas partie de l'Institut de France, son fonctionnement et ses structures sont en tous points comparables à ceux des autres académies. Cent-trente membres titulaires élus représentent les différentes spécialités que sont la Médecine, la Chirurgie, la Pharmacie ou encore la Médecine vétérinaire. Ils se réunissent chaque mardi après-midi en séance publique - la bibliothèque leur est d'ailleurs réservée ce jour là - sous la direction du bureau présidé notamment par le président, élu pour un an, et par le secrétaire perpétuel. Le reste du temps est consacré aux travaux en commissions spécialisées.

Placée sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'Académie a pour rôle de répondre aux questions que lui soumet le gouvernement et l'administration dans le domaine de la santé publique mais peut émettre *motu proprio* des avis dans le même domaine. Elle s'attache aussi à la diffusion

des sciences médicales et aide la recherche, en récompensant, par exemple, les découvertes et ouvrages marquants, par ses prix annuels. Si aujourd'hui l'Académie n'a plus ce rôle moteur dans la recherche qui fut le sien au XIX^e siècle, elle perpétue néanmoins activement sa mission.

La bibliothèque, comme l'Académie, dépend du Ministère de l'enseignement supérieur. Son budget, modeste, comparé à celui d'une B. U., provient de subsides du ministère en rapport avec le nombre de lecteurs qui fréquentent la bibliothèque. Attirer de nouveaux lecteurs est vital pour la bibliothèque de l'Académie. L'attention du ministère est naturellement retenue par la BIUM dont la mission universitaire justifie une enveloppe de taille, l'ombre portée à la bibliothèque de l'Académie est évidente et compréhensible. La bibliothèque bénéficie, en outre, lorsque celle-ci entreprend un projet, d'une aide de l'académie ; ainsi en a-t-il été lors de la rénovation de la salle de lecture.

Le lien étroit qui unit l'Académie et la bibliothèque est perceptible à plusieurs niveaux, à travers la vie quotidienne de la bibliothèque :

- la situation même des deux institutions dans les mêmes locaux : la bibliothèque jouxte la salle des séances. Le personnel de la bibliothèque est représenté lors des séances de l'académie.
- la bibliothèque est avant tout celle des académiciens : ils peuvent circuler dans une partie des magasins ; la journée du mardi leur est consacrée ; la salle des périodiques, constituant un centre de documentation, leur est plus particulièrement destinée.
- le rôle de dépôt d'archives de l'Académie joué par la bibliothèque.
- gardienne des collections artistiques de l'académie de Médecine, la bibliothèque dispose d'une enveloppe budgétaire lui permettant de faire restaurer par le Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France les tableaux déposés au fil des ans.
- le budget : l'Académie de médecine, de son côté, donne un subside à sa bibliothèque lors de grandes opérations comme l'informatisation du catalogue, la rénovation de la salle de lecture ou encore la restauration d'un volume.
- la gestion du Bulletin de l'Académie nationale de Médecine : la bibliothèque est chargée de conserver la série complète du bulletin, elle en effectue l'indexation.
- la nomination du directeur de la bibliothèque est soumise à l'appréciation du Secrétaire perpétuel.

C). Les fonds.

La valeur des collections conservées par la Bibliothèque de l'Académie nationale de Médecine réside dans leur ancienneté, leur rareté et leur spécialisation dans le domaine de l'histoire de la Médecine. En ce qui concerne les collections actuelles, la bibliothèque ne vise plus, en raison de ses moyens limités et de l'explosion des publications médicales mondiales, à l'exhaustivité. C'est à la BIUM, cadist dans ce domaine, qu'incombe ce rôle. Cependant, dans la mesure où son budget de documentation le lui permet, la bibliothèque oriente ses achats essentiellement vers des ouvrages d'histoire de la Médecine, de Santé publique et Bioéthique.

- **Constitution, historique et modes d'acquisition :**

Lors de la création de l'académie, en 1820, la bibliothèque a été chargée de recevoir et conserver les archives des compagnies qui avaient préfiguré, notamment avant la révolution, la nouvelle académie. C'est ainsi qu'elle hérita des archives de l'Académie royale de chirurgie (1731), de la Société royale de Médecine (1776), de la Société de l'Ecole de Médecine de Paris (1800) et du Comité central de la Vaccine de Paris (1803).

Depuis la nomination, en 1846 du premier bibliothécaire, Charles Daremberg, la bibliothèque n'a cessé d'enrichir ses fonds : en 1902, lors de l'installation rue Bonaparte, elle possédait 200 000 volumes, aujourd'hui on en compte près de 400 000 dont près de la moitié est constituée de périodiques. Les différents modes d'acquisition de ces documents sont variés et originaux dans leur importance relative : encore aujourd'hui, les achats ne représentent pas la principale source d'accroissement du fonds de la bibliothèque.

- *Les dons et legs :*

Jusqu'en 1914, l'Académie nationale de Médecine, remplissait les fonctions d'un ministère de la Santé, de sorte que la bibliothèque bénéficiait d'une sorte de dépôt légal en recevant systématiquement toutes les publications médicales françaises. Dans ce type de mode d'acquisition, on doit replacer les ouvrages présentés en séance, envoyés à l'académie pour compte-rendu de lecture qui sont déposés ensuite à la bibliothèque : ceci constitue le principal mode d'accroissement de la collection d'ouvrages.

Les dons ont donc représenté une source d'accroissement importante ; ils existent encore aujourd'hui. Plus ponctuellement, la bibliothèque bénéficie de dons de la part d'académiciens. Par exemple, en 1998, B. G. Ninard, a fait don de sa collection documentaire consacrée aux sources thermales françaises, qui représente 314 boîtes d'archives.

Les dons des académiciens nécessitent de trier le bon grain de l'ivraie, de vérifier pratiquement si la bibliothèque est en mesure de les accepter et s'ils ne constitueraient pas, par rapport aux fonds de la BIUM, un doublon inutile.

D'autres dons concernent les périodiques : certaines maison d'éditions ou sociétés savantes envoient gratuitement leurs publications. Beaucoup d'entre-elles sont dirigées ou ont été fondées par des académiciens, de sorte que l'envoi d'un exemplaire à la bibliothèque de l'académie est presque traditionnel.

- *Les échanges* : La bibliothèque a depuis 1836 l'habitude d'utiliser le bulletin de l'Académie, qui rend compte de la vie de l'institution et des communications qui y sont faites, comme monnaie d'échange. Ce procédé permet d'obtenir bon nombre de périodiques, en particulier les revues de sociétés médicales étrangères ; le coût de plus en plus prohibitif de certains d'entre-eux rend les abonnements difficiles à maintenir. Aujourd'hui encore, la moitié des périodiques reçus l'est grâce aux échanges du bulletin.

- *Achats* : Parmi ceux-ci, il faut citer en tout premier lieu l'achat de la bibliothèque de Charles Daremberg, médecin, érudit et conservateur, qui fut acquise peu après sa mort, en 1873, par l'Académie. Ce fonds est devenu aujourd'hui le noyau précieux du fonds ancien de la bibliothèque.

Les achats ne constituent pas actuellement le moyen principal d'accroissement des collections. La bibliothèque aujourd'hui s'attache à renforcer ses points forts (histoire de la médecine) en achetant, certes très ponctuellement, chez des libraires des ouvrages destinés à compléter sa collection d'usuels, par exemple.

- Diversité, typologie des documents :

Les fonds scientifiques et techniques des bibliothèques se caractérisent la plupart du temps par leur diversité : la BANM illustre parfaitement cet état puisqu'elle conserve, à côté des ouvrages et périodiques, des archives, objets, tableaux, médailles, bustes et sculptures. Plus qu'une bibliothèque, elle constitue donc également, dans une certaine mesure, un dépôt d'archives et un musée. Ses collections recèlent :

- des *ouvrages* parmi lesquels ont compte 113 incunables, 11 000 volumes antérieurs à 1810. L'essentiel du fonds se compose de l'abondante collection des ouvrages antérieurs à 1914. En tout, on compte environ 200 000 volumes.

- des *périodiques* anciens et actuels : la collection de périodiques de la bibliothèque représente 4000 titres, dont 500 en cours, soit 200 000 volumes. Les périodiques anciens, encore peu exploités, mais source d'une grande richesse et irremplaçable pour l'histoire de la Médecine constituent un des points forts de la bibliothèque. Ils sont répertoriés dans le CCNPS.

Les périodiques actuels reçus sont destinés surtout à la consultation pour les académiciens : on compte 240 titres vivants étrangers reçus par la bibliothèque, dont les principaux comme *The Lancet*, *Jama* etc.

- des *manuscripts* : 551 manuscrits, surtout des copies de manuscrits médicaux, et des extraits des archives des compagnies de l'ancien Régime, des mémoires.

- un *fonds iconographique* : il s'est constitué à partir de l'importante collection de portraits de médecins constituée par le docteur Munaret. Ces 4 500 estampes et 3 000 photographies forment ce que lui-même qualifiait d'«Iconautographie médicale » qui fut vendue par sa veuve à l'Académie en 1892. Ce fonds qui a été enrichi depuis par les dons Dodu, Marjolin etc. illustrent toutes les techniques de gravure et de photographie.

- des *dossiers biographiques* : semblable à celle de l'Académie des Sciences¹, cette collection de près de 5 000 dossiers biographiques d'académiciens, de médecins et de personnalités du monde médical est constamment enrichie. L'administration verse à la bibliothèque, depuis une trentaine d'années, les dossiers qu'elle crée pour chaque académicien.

- les *archives*² de l'Académie royale de chirurgie (1731-1793) et de la Société royale de Médecine (1776-1793), puis de la Société de l'école de Médecine (1800-1821), du Comité central de Vaccine (1800-1823) enfin de l'Académie royale, puis impériale, enfin nationale de Médecine (depuis 1820). Ces archives sont constituées de registres de procès-verbaux, mémoires, correspondances, rapports et papiers d'académiciens et représentent un millier de cartons.

Les archives postérieures à la seconde guerre mondiale sont pour l'instant conservée par l'administration de l'Académie ; mis à part les dossiers biographiques régulièrement déposés à la bibliothèque, le versement des archives contemporaines n'est pas réalisé.

- des *papiers d'académiciens* : l'essentiel de ces fonds, une trentaine, reste encore inexploité et demeure à inventorier. On peut citer les papiers de Jules Déjerine, d'Odilon Lannelongue etc. Le fonds d'archives du chirurgien Jacques Tenon (1724-1816) vient, lui, d'être inventorié et constitue désormais un fonds très riche accessible au public³ : il illustre les recherches de Tenon sur les os et les dents à travers des mémoires et documents autographes.

¹. Voir plus loin, p. 15, la communication des dossiers biographiques et, en annexe n° 3, le projet de règlement de communication.

². On trouvera une présentation plus complète des collections d'archives de la bibliothèque dans : Lenoir (Monique), « Exploitation d'un fonds d'archives. La Bibliothèque de l'Académie nationale de médecine », dans *Histoire de la Médecine : Leçons méthodologiques* sous la direction de Danièle Gourévitch, Paris, 1995.

³. A. S. Guenoun, *Inventaire des papiers de Jacques Tenon (1724-1816)*, inventaire dactylographié, 1999.

- des *oeuvres d'art* :

- **Tableaux** : 85 portraits ou scènes médicales parmi lesquels on peut citer une scène de *dissection* d'après Rembrandt, *Jenner inoculant la vaccine* par G. Melingue, le portrait de *Marjolin* par Ary Scheffer etc.

- **Bustes** : 137 de ces bustes sont répartis dans tous les locaux de l'Académie ; les grands sculpteurs du XIX^e siècle sont représentés comme David d'Angers, sculpteur du buste de Pierre-François Percy, chirurgien de la Grande-Armée, Houdon, Joseph Chinard...

- **Médailles** : plus de 800 spécimens commémorent les carrières d'académiciens et de médecins ; on doit y ajouter une collection de médaillons, de divers objets, comme le porte-documents de Dominique Larrey, le stéthoscope en bois fabriqué par Laënnec...

• L'exemple de la collection Chevassu⁴.

Conservée à la Bibliothèque de l'académie nationale de Médecine, la collection d'autographes patiemment constituée par le professeur Maurice Chevassu⁵, membre de l'Académie de Médecine et président de cette compagnie en 1957, offre un panorama remarquable et émouvant des grands noms de la Médecine et de la Chirurgie françaises et européennes depuis le XVII^e siècle. C'est en 1981 que la bibliothèque a acquis les quatorze volumes de cette collection Chevassu, à l'occasion d'un legs effectué par Madame Chevassu en faveur de l'Académie de Médecine.

Cette collection regroupe un ensemble de documents manuscrits, autographes, imprimés, photos, portraits, biographies, coupures de presse concernant les figures marquantes de la Médecine française et étrangère ; une large place est réservée aux membres de l'Académie nationale de Médecine depuis sa création en 1820.

Ce stage à la bibliothèque de l'Académie a été l'occasion de traiter ce fonds encore quasiment inexploité et de réaliser, sous la forme d'une base de données, un inventaire alphabétique des médecins représentés dans cette collection ; il a été également possible d'intégrer à la collection des dossiers biographiques les références des documents contenus dans la collection Chevassu. L'inventaire de cette collection, qui recense plus de 950 références, permet aujourd'hui l'exploitation des documents qu'elle renferme.

Parmi les documents conservés inédits ou presque, et maintenant accessibles, on peut citer les autographes des grands médecins des XVII^e-XVIII^e siècles comme

⁴. Voir en annexe n° 1 la présentation de l'inventaire sommaire de cette collection réalisé durant le stage.

⁵. Maurice Chevassu (1877-1957) fut membre de la section de chirurgie de l'Académie et président de l'Académie de Médecine en 1957.

Héroard, Félix, Mareschal, Vicq d'Azyr..., mais aussi des lettres d'Etienne Pariset témoignant des efforts qu'il déploya pour obtenir un local décent pour l'Académie royale de Médecine et de l'errance que celle-ci connut durant ses premières années ; des discours autographes et communications de Marie Curie, Hyacinthe Vincent etc.

On peut aussi signaler le rapport autographe présenté au Sénat, en 1898, par Léon Labbé qui témoigne de son action en faveur de la vaccination obligatoire contre la fièvre typhoïde ; ou encore celui où Labbé relate, heure par heure, l'évolution de l'état de santé du général Boulanger après le fameux duel du 5 juin 1888 contre Floquet.

II. Acteurs et missions de la bibliothèque.

A). Le personnel de la bibliothèque.

En 1846, la bibliothèque a reçu son premier conservateur en la personne de C. V. Daremberg qui a occupé ce poste jusqu'en 1872 : les premiers bibliothécaires furent d'abord des médecins érudits. On doit citer aussi L. Laloy (1905-1910) et E. Wickersheimer (1910-1919) dont l'oeuvre de catalogage fut importante.

Le personnel de la bibliothèque se compose actuellement de 3 conservateurs, dont un à temps partiel, chargé des archives ; de 2 bibliothécaires dont l'une part à la retraite à la fin de l'année et est déjà remplacée ; d'un agent administratif et de 2 magasiniers.

L'équipe allie l'expérience d'une longue pratique des fonds et l'apport d'expériences extérieures. Etant donnée la complexité des collections pas toujours cataloguées qu'il n'est pas aisé de maîtriser rapidement et que seule une pratique longue permet de mieux cerner, c'est un atout que de compter dans l'équipe des agents en place de longue date. La taille de la structure permet au personnel dévoué à l'institution, au service du public fréquentant la bibliothèque, de prendre le temps de répondre aux demandes, y compris celles envoyées par courrier, voire d'orienter le lecteur vers d'autres fonds. Ce travail reste possible dans une bibliothèque de cette taille, dont le public est encore réduit ; il serait impossible à l'échelle d'une B. U..

La bibliothèque connaît en outre depuis deux ans un renouvellement de son équipe : la part du personnel ayant connu d'autres expériences professionnelles, en particulier en bibliothèque universitaire, croît. Ceci n'est sans doute pas sans lien avec le désir actuel de promouvoir une accessibilité plus grande des collections et une ouverture plus large de la bibliothèque, dans le respect de la spécificité du lieu et de l'institution qui les abritent.

Après le changement de direction, il y a deux ans, la bibliothèque a accueilli, en septembre, une nouvelle bibliothécaire plus particulièrement chargée des questions

informatiques. Cette nouvelle orientation de l'équipe, aujourd'hui de plus en plus ouverte à une modernisation des outils, des méthodes, va de pair avec les projets envisagés par la bibliothèque : numérisation, site internet, projets de gestion informatisée du fonds iconographique. Les expériences variées des membres du personnel de la bibliothèque enrichissent la bibliothèque et contribuent à l'ouvrir à bon escient à un public plus large.

Pour permettre à chacun d'accompagner l'évolution de la bibliothèque et de s'adapter aux nouveaux outils informatiques et à l'évolution de l'information scientifique et technique, la formation du personnel n'est pas négligée : des stages de formation sont proposés, en informatique, à internet ou encore concernant la signalisation dans les magasins.

Chaque mois, une réunion de l'ensemble du personnel de la bibliothèque a lieu ; cet outil de communication interne n'est pas inutile, y compris malgré l'effectif réduit du personnel. C'est l'occasion d'exposer les problèmes de chacun, de traiter des questions de personnel, d'emploi du temps, de formation. Y sont également abordés les projets en cours ou présentées les réalisations nouvelles, comme l'inventaire d'un fonds de la bibliothèque. Les problèmes abordés ont été, par exemple, la mise en oeuvre d'une meilleure adaptation des horaires au service public. La bibliothèque est ouverte au public de 10 heures à 18 heures, du lundi au vendredi, excepté le mardi réservé aux académiciens.

B). Le public : vers une ouverture plus large.

D'abord dévolue, et autrefois exclusivement, aux académiciens, la bibliothèque est devenue accessible aux chercheurs justifiant d'une recherche en 1967. Les académiciens restent statutairement les lecteurs privilégiés de la bibliothèque : certaine liberté leur est donnée, une salle spéciale leur proposant les périodiques actuels reçus par la bibliothèque ainsi que l'accès à une partie des magasins contenant les usuels leur sont réservés.

Qui s'intéresse aux collections patrimoniales scientifiques ? Plusieurs remarques suffiront à mettre en lumière les caractéristiques de ces lecteurs. On note une nette prédominance des chercheurs eux-mêmes scientifiques ainsi qu'une présence non négligeable des chercheurs étrangers. Beaucoup de demandes par courrier qui donnent lieu à réponse sont le prélude à une visite sur place de la bibliothèque ou à une orientation vers d'autres bibliothèques comme la BIUM.

On remarque encore aujourd'hui une apparente réticence des chercheurs non scientifiques à s'atteler à l'étude de l'histoire des sciences, ce qui contraste avec le regain

d'intérêt que suscite l'histoire des sciences auprès du public et avec le nombre de demandes de consultation d'archives à des fins généalogiques. Les chercheurs étrangers ont une avance non négligeable dans le domaine de la recherche en histoire de la Médecine qui fait défaut en France, y compris parmi les académiciens eux-mêmes.

Les statistiques des lecteurs de la Bibliothèque de l'Académie nationale de Médecine indiquent près de 600 lecteurs par an (1997), dont 400 institutionnels. En 1999, une enquête qualitative du lectorat a révélé, contrairement à l'idée reçue, que plus de la moitié des lecteurs étaient des étudiants et professeurs, les autres lecteurs étant des professionnels de la Médecine :

- Etudiants.....31,5 % (dont thèses 14, 1 % ; maîtrises 12, 9 % ; DEA 4, 5 %)
- Enseignants..21, 2 %

Soit 52, 7 % des lecteurs provenant du monde universitaire.

- Professionnels de la Médecine et chercheurs.....27,7 %
- Métiers de communication, recherches privées, juristes, autres...19, 6 %

Le monde universitaire fréquente la bibliothèque, en particulier des étudiants à partir du second cycle. Ces étudiants mènent en général des recherches en histoire de la Médecine. Cependant, toute proportion gardée, la Bibliothèque de l'Académie de Médecine apparaît comme une bibliothèque de recours pour les chercheurs, et étudiants-chercheurs ; elle ne concerne pas les étudiants de premier cycle plutôt concernés par la BIUM. Ceci s'explique de par même la nature des fonds conservés : en ce qui concerne les publications actuelles, la bibliothèque, qui n'est pas une B. U., n'entend pas rivaliser avec la BIUM, ce n'est pas son rôle et elle n'en a pas les moyens.

L'ouverture de la bibliothèque sur le public extérieur s'est caractérisé par ses efforts de communication qui ont pris la forme de la réalisation d'une plaquette ou, récemment, par la rédaction de pages dans le site Internet de l'Académie ; ceux-ci sont des révélateurs de la volonté de la bibliothèque de se faire connaître auprès d'un public plus large.

C). Traitement, catalogage des collections et communication.

La richesse des collections de la bibliothèque n'a d'égale que la complexité des outils et instruments de recherche qui sont disponibles. La coexistence de plusieurs types de fichiers et catalogues sont le reflet de l'histoire et de l'évolution de la bibliothèque. En plus des catalogues anciens des ouvrages et des périodiques hérités du travail de médecins chargé de la conservation de la bibliothèque, le lecteur doit consulter plusieurs fichiers qui parfois se recoupent ou qui n'ont pas été menés à leur

terme, faute de temps et de moyens humains ou financiers. L'informatisation a apporté des solutions mais la conversion rétrospective de l'ensemble des collections, par exemple, reste une utopie.

- Catalogage et repérage des documents.

La bibliothèque dispose de plusieurs types d'instruments de recherche pour le repérage des collections : des fichiers, des inventaires, un catalogue informatisé.

- Les *instruments de recherche*.

Des catalogues imprimés ou inventaires dactylographiés :

- Laloy (Léon), Wickersheimer (Ernest), *Catalogue des périodiques de la bibliothèque de l'Académie de Médecine*, Paris 1911.
- Wickersheimer (Ernest), *Catalogue alphabétique des ouvrages imprimés depuis 1872*, Paris, 1919.

Pour les archives :

- Yaqubi (Salem), *Contribution à l'histoire de l'Académie de Médecine*, Rennes, 1967 (thèse dactylographiée, inventaire du fonds de l'Académie royale de Chirurgie).
- Fleury (M. A.), Inventaire carton par carton du fonds de la Société royale de Médecine et de la société de l'Ecole de Médecine.
- Guenoun (A. S.), *Inventaire des papiers de Jacques Tenon (1724-1816)*, inventaire dactylographié, 1999.

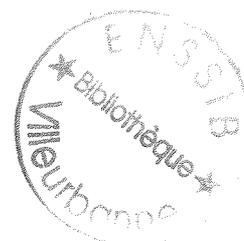
Des fichiers :

- le fichier ancien des ouvrages entrés avant 1960, qui doit faire l'objet d'une numérisation⁶.
- le fichier du fonds ancien classé par siècles : XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles.
- le fichier des périodiques.
- le fichier des ouvrages après 1960, avec fichier matière.

Pour les archives :

- le fichier des auteurs pour les fonds de la Société royale de Médecine et Société de l'Ecole de Médecine. (fichier archives). Index sur fiches de l'inventaire carton par carton réalisé par M. A. Fleury.

⁶. Voir annexe n° 2



La maîtrise des tous les fichiers est complexe pour le lecteur néophyte comme pour le professionnel. Entreprises non durables par exemple : fichier des exposés de titres fondu finalement dans le catalogue matière après 1960.

- *L'informatisation.*

L'informatisation de la bibliothèque, entreprise en 1989, a permis à la Bibliothèque de l'Académie de médecine de rendre une partie de son catalogue accessible sur un OPAC. La bibliothèque, qui participe au réseau OCLC, a effectué une conversion rétrospective partielle de son fichier des ouvrages entrés après 1960. L'opac (Dynix) donne accès à 30214 notices d'ouvrages qui proviennent, pour la plupart :

- du fichier des ouvrages entrés après 1960, dont une partie a fait l'objet de la rétro conversion
- des notices déchargées à partir d'OCLC
- des ouvrages catalogués par la bibliothèque.

La bibliothèque s'est également dotée d'un module informatique de catalogage, mais la communication ou l'acquisition des ouvrages sont encore assurés traditionnellement. La bibliothèque s'adapte à l'évolution de l'information scientifique et technique ; elle propose la consultation de cdroms et de bases de données en ligne comme *Medline*, *Docthèses*, *Myriade*, *Recueil des Lois*. On doit replacer dans cette même volonté d'évolution le câblage de la bibliothèque et son raccordement à Renater en 1998. Le nouveau site Internet de l'Académie doit être lui aussi une fenêtre ouverte sur les réseaux ; il proposera dans les années à venir la consultation de la base de données "Histmed"⁷ et donnera accès au fichier ancien numérisé de la bibliothèque.

La gestion des archives conservée par la bibliothèque ne bénéficient pas d'un traitement informatisé, ceci constitue d'ailleurs une piste de réflexion qui devrait déboucher, à terme, sur l'acquisition d'un logiciel dévolu à la gestion des archives importantes conservées par la bibliothèque. En revanche, les oeuvres d'art et objets abrités par la bibliothèque font l'objet d'un inventaire précis qui constitue la base de données Histmed.

- Traitement et conservation.

L'ancienneté des collections de la bibliothèque et le site même dans lequel celle-ci se trouve installée ne vont pas sans poser quelques problèmes de conservation des documents. Le manque de place est évident et une nouvelle extension devient de plus

⁷. Voir ci-dessous p. 18.

en plus pressante. La répartition des fonds sur six niveaux n'arrange pas la situation. Une partie de la collection des thèses, les ouvrages en double, se trouve déjà transférée à Marne-la-Vallée, faute de place.

La conservation des collections dans cette situation soulève elle aussi quelques problèmes. Faute de moyens, les crédits consacrés à la restauration de certains volumes sont insuffisants et les restaurations ne sont que ponctuelles. Le chauffage, la sécheresse de l'atmosphère ou l'éclairage excessif des rayonnages, résultant du parti architectural pris lors de la construction de l'hôtel de la rue Bonaparte, ne sont pas favorables à la bonne conservation des livres anciens. Une climatisation et humidification de certains magasins, notamment ceux abritant le fonds Daremberg et les pièces précieuses du fonds ancien, ont été mises en place pour remédier partiellement à ces inconvénients. Tributaire de la construction de 1902, la bibliothèque l'est également au niveau de la salle de lecture : sa hauteur sous plafonds est impressionnante, mais sa surface réduite.

Toujours faute de moyens humains et financiers, la bibliothèque ne peut actuellement s'atteler à des tâches matérielles, mais nécessaires à la communication des documents dans de bonnes conditions, comme l'estampillage ou le classement des papiers d'académiciens, l'étiquetage du fonds Ninard sur le thermalisme, le reclassement du fonds Daremberg.

La bibliothèque de l'Académie ne peut répondre facilement à toutes les demandes qui lui sont faites en matière de reproductions de documents. Le fonds iconographique riche est très demandé mais la bibliothèque ne dispose pas de structure adaptée. Elle se trouve dans une situation de dépendance vis à vis de la BIUM puisque les reproductions photographiques, photocopies numériques ou microfiches qui lui sont souvent demandées sont produites par l'atelier photographique de la BIUM. Là encore, la bibliothèque a pour projet de se doter du matériel informatique nécessaire lui permettant d'être plus autonome.

- La communication des documents

Elle a lieu sur place, le prêt est exclu sauf pour les académiciens (dans tous les cas, le prêt des périodiques est exclu). Le nombre relativement réduit des lecteurs permet que l'on prenne le temps, à la Bibliothèque de l'Académie de Médecine, de prendre en compte chaque lecteur. La communication des archives a lieu dans la même salle de lecture.

La période de mon stage a été l'occasion d'aborder plus particulièrement le problème la communication des dossiers biographiques⁸ que conserve la bibliothèque.

⁸. Voir en annexe n° 3 la présentation de cette collection et le projet de règlement mis en place durant le stage.

Cette collection est déjà très demandée pour des recherches biographiques, par exemple ; mais la possibilité qui sera offerte sous peu aux internautes de consulter la base de données Hist-Med contenant notamment l'inventaire des dossiers biographiques conservés à la bibliothèque, implique la mise en place d'un règlement de communication.

La collection des dossiers biographiques constituée empiriquement avant que l'administration ne verse les dossiers qu'elle crée pour chaque académicien, est enrichie constamment. La nature des documents qui y sont regroupés est diverse et certains entrent dans le cadre des délais légaux de communication. La bibliothèque doit donc, avant de les mettre à la disposition du public :

- statuer et définir une politique cohérente de communication des dossiers, d'autant qu'ils recèlent souvent des documents d'ordre privé
- définir des règles sur la reproductibilité ou non de ces documents
- en interne, mettre en place un processus cohérent d'enrichissement et de création des dossiers
- s'assurer de la bonne conservation des documents, notamment les pièces manuscrites contenues dans les dossiers (estampillage, pochettes en papier neutre etc.).

III. Projets de mise en valeur et perspectives de développement.

Mettre en valeur un fonds nécessite d'abord de le faire connaître aux yeux du public. La bibliothèque de l'Académie nationale de Médecine a engagé ou mené à bien plusieurs projets dans cette optique. Faire connaître puis rendre accessibles ses richesses en profitant des possibilités offertes par des moyens traditionnels et désormais grâce aux nouvelles technologies.

A). Les expositions, brochures, publications.

L'Académie peut difficilement organiser de vastes expositions vu l'agencement des locaux qui n'ont pas été prévus pour cela et le peu de personnel pour assurer la surveillance, néanmoins la bibliothèque participe activement à d'autres expositions par le biais des prêts de documents : l'exposition consacrée à la mise au point par Jacques Daviel des techniques de l'opération de la cataracte organisée par la Bibliothèque municipale de Bernay en 1993 a été enrichie par plusieurs documents conservés à la Bibliothèque de l'Académie de médecine, dont les fonds ayant trait à l'histoire des médecins sont uniques.

La mise en valeur des collections de la bibliothèque prend aussi la forme de présentation d'ouvrages dans les locaux de l'Académie : le plus souvent la bibliothèque illustre à travers ses collections des thèmes développés par d'autres expositions. Ainsi à l'occasion de celle organisée au printemps 1999 par l'Ecole des Beaux-Arts sur les travaux de Duchenne de Boulogne et l'usage qu'il faisait de la photographie, la bibliothèque de l'Académie a présenté une collection de papiers autographes et d'ouvrages de ce même médecin.

Actuellement, dans la même optique, mais à une échelle moindre, quelques gravures signées Daumier sont présentées dans la salle de lecture - à l'occasion de l'exposition Daumier au Grand-Palais. Plus généralement la bibliothèque aimerait disposer dans la salle des "pas perdus" de l'Académie des vitrines permanentes qui permettraient une présentation d'ouvrages plus cohérente. Mais la bibliothèque aujourd'hui sort de ses murs grâce à son site Internet qui présente ses collections à un public plus large.

B). Le site internet.

L'Académie de Médecine a décidé de se doter d'un site internet en mai 1999, l'objectif étant que celui-ci soit opérationnel en octobre de la même année. Composante de l'institution, la bibliothèque dispose de ses pages propres au sein de ce site qui est désormais accessible sur la toile⁹.

La conception technique a été confiée à un prestataire, tandis que le contenu des pages et les textes ont été mis en oeuvre par le secrétariat de l'académie, réalisant ainsi « une opération de communication "externe" sans précédent »¹⁰. La bibliothèque a conçu les pages qui la concernaient de manière à en faire une vitrine et une source d'information sur la richesse des collections, les services proposés par la bibliothèque et les modalités d'accès à ces collections. Pour la bibliothèque, ce site constitue également le point de départ d'un projet plus général de faire connaître à un plus large public les fonds de la BANM. Ainsi à partir des pages de la bibliothèque, l'internaute pourra à terme consulter la base de données Histmed constituant un inventaire des objets, médailles, portraits, bustes, tableaux, dossiers biographiques conservés à la bibliothèque ; à l'image du site de la BIUM, il pourra également avoir accès au fichier ancien de la bibliothèque, lorsque ce dernier aura été numérisé.

⁹. [<http://www.academie-medecine.fr>].

¹⁰. « Présentation d'un projet de site Internet à la demande de l'Académie Nationale de Médecine », 17 mai 1999.

Le site est actuellement en chantier et en attente des dernières corrections ; cette phase d'ajustement, nécessairement longue dans ce genre de projet, a consisté en une relecture du contenu, de la forme et de la présentation visuelle des pages, à laquelle j'ai participé.

Les pages web de la bibliothèque font partie du site de l'Académie qui est l'instance "décideur" en ce domaine ; le choix du prestataire et les modalités de la maintenance du site sont de son ressort. Reste à organiser l'actualisation du site qui devrait incomber techniquement au prestataire. La bibliothèque compte beaucoup sur les suggestions éventuelles faites par les internautes afin, dans un an, de prendre en compte les nouvelles idées et de rendre compte de l'avancée des projets engagés par la bibliothèque. La bibliothèque considère ses pages comme évolutives et devant être enrichies par de nouveaux services ; non comme un site terminé une fois pour toutes.

Parallèlement au site internet, la bibliothèque a conçu une base de données, mise en place techniquement par un informaticien extérieur à la bibliothèque. Cette base, Hist-Med, fusionne les inventaires des tableaux, bustes, médailles commémoratives, médaillons et dossiers biographiques conservés par la bibliothèque, constituant ainsi une base de données biographiques et iconographiques recensant environ 8 000 personnalités (savants et médecins pour la plupart d'entre-eux). Elle sera bientôt accessible à partir du site Internet de la bibliothèque grâce à son interface web et permettra à l'internaute d'en savoir plus sur ces collections.

C). Le projet de numérisation.

Un autre projet de la bibliothèque prend également appui sur son site Internet. Dans la même perspective qui vise à offrir un accès plus facile aux collections de la BANM, à mieux les faire connaître et à les mettre en valeur, la bibliothèque a le projet de faire numériser le fichier ancien afin de le rendre accessible sur le site internet.

De tels projets ont surtout concerné des bibliothèques étrangères, notamment en Allemagne, Autriche, Italie¹¹, mais plus proche de la bibliothèque de l'Académie de Médecine, le projet similaire développé par la Bibliothèque Inter Universitaire de Médecine de Paris a constitué un exemple déterminant.

Mon stage a été l'occasion de rédiger un cahier des charges de ce projet¹² destiné à être communiqué aux différents prestataires susceptibles de répondre aux attentes de la bibliothèque. La numérisation portera sur le fichier ancien auquel s'ajoutent deux

¹¹. Voir M. Vene, « La numérisation en mode image des fichiers de fonds anciens : Paris, Vienne, Florence... », dans [<http://www.bium.univ-paris5.fr>], page consultée en juin 1999.

¹². Voir en annexe n° 2 le cahier des charges, établi durant ce stage, du projet de la Bibliothèque de l'Académie de Médecine.

compléments du fichier : 58 000 fiches environ du fonds ancien, plus 770 fiches de livres anciens non catalogués dans ce fichier, plus 3500 fiches du catalogue Wickersheimer.

L'étude menée à cette occasion montre la nécessité d'un travail préalable d'harmonisation et d'assainissement du fichier qui passe notamment par la création de renvois, étant donnée l'actuelle diversité des formes de vedettes-auteur actuellement dans le fichier, en particulier pour les auteurs grecs, latins, italiens etc. L'ampleur de ce travail n'est pas négligeable.

Après la numérisation des fiches, interviendra, dans un deuxième temps, l'indexation des images suivant des critères définis par la bibliothèque : le nom de l'auteur et son prénom, la date d'édition, les premiers mots du titre, lorsqu'il s'agit d'un anonyme, la cote de l'ouvrage. Ces critères constitueront les clés d'interrogation de la base de données finale lorsqu'images et notices indexées seront fusionnées. La création d'une base de données permettant l'interrogation du catalogue numérisé constitue la troisième étape du projet de numérisation. C'est cette base qui sera accessible par le site internet de la bibliothèque.

L'avantage de la numérisation du fichier et de pouvoir mettre ce dernier à la disposition du public sur le site internet de la bibliothèque, et cela plus rapidement et à un coût moindre que ne le permettrait une conversion rétrospective. De plus la numérisation peut aussi être vue comme le premier pas vers une rétro conversion, d'où l'importance d'indexer la cote. La numérisation permet également de sauvegarder l'ensemble de l'information présente sur la fiche, même si toutes ne font pas l'objet d'une indexation et donc d'une clé d'interrogation.

Techniquement, les options prises par la BIUM dans son projet de numérisation, seront aussi celles qui conviendront à la bibliothèque de l'Académie. Le processus pratique de numérisation par tiroir permettra un minimum de dérangement pour les lecteurs : l'opération aura lieu dans les locaux de la bibliothèque. Le résultat de l'opération sera remis sous forme d'un jeu de cdroms :

- numérisation en mode image.
- numérisation en 256 niveaux de gris qui offre une image en dégradé de gris, bon compromis entre lisibilité et poids du fichier, rendant compte des nuances du document.
- résolution choisie de 200 à 250 dpi, pour l'image originale qui est ensuite compressée pour réduire la taille du fichier créé (compression JPEG, conseillée pour les compressions d'images non animées en noir et blanc).

- mise en oeuvre d'une base de données chargée de l'exploitation des fiches numérisées ; à la BIUM, celle-ci a été conçue en interne par la bibliothèque à partir du logiciel *File Maker Pro*.

Les réponses des prestataires contactés sont, financièrement parlant, diverses ; le seuil de marchés n'étant pas dépassé, ce projet pourrait être mené à bien rapidement, d'autant que son déroulement technique ne nécessite que quelques mois. La contribution de l'Académie au financement du projet, comme elle l'a fait pour d'autres projets de la bibliothèque, pourrait en accélérer la réalisation.

Dans tous les cas de figure, la bibliothèque consciente que ses moyens humains ne sont pas, en nombre, équivalents à ceux de la BIUM, veut être très vigilante quant à la qualité de la prestation fournie. Le travail préalable à la numérisation, le contrôle de la qualité de l'indexation représenteront une surcharge de travail, mais seront la garantie de la réussite de l'opération.

Par les projets qu'elle met en place et mène à bien, la Bibliothèque de l'Académie nationale de Médecine témoigne d'une véritable volonté d'ouverture et de communication. Elle contribue activement à la vie et à la modernisation de l'Académie de Médecine. La richesse et la diversité de ses collections méritent plus de moyens qui lui permettront de les mettre activement en valeur.

Annexes

N° 1

La collection Maurice Chevassu

I. Origine et constitution de la collection.

La bibliothèque de l'Académie de Médecine a acquis, en 1981, la collection du professeur Maurice Chevassu (1877-1957), membre de la section de chirurgie de l'Académie et ancien président de l'Académie de Médecine (1957), à l'occasion d'un legs fait par son épouse en faveur de l'Académie de Médecine.

Cette collection regroupe un ensemble de documents imprimés, autographes, photos, portraits concernant les grands noms de la Médecine française et étrangère, et les membres de l'Académie de Médecine.

La collection se compose actuellement de 13 volumes reliés¹³ :

- sept tomes consacrés aux membres de l'Académie de Médecine depuis sa fondation en 1820.

- six tomes consacrés à des médecins français n'ayant pas appartenu à l'Académie, et à des maîtres étrangers.

L'ensemble de cette documentation, recueillie tout au long de la carrière par le professeur Chevassu, relève de provenances diverses :

- Une grande partie des pièces contenues dans ces volumes provient des archives personnelles du professeur Chevassu : correspondances, documents divers, articles de presse, portraits...

- Une partie des documents provient des papiers de famille du professeur Chevassu : son épouse, née Jeanne Lermoyez, était fille de Marcel Lermoyez et petite-fille de Léon Labbé ; ainsi trouve-t-on plusieurs lettres et documents adressés ou ayant appartenu à Marcel Lermoyez et Léon Labbé, eux-mêmes membres de l'Académie de Médecine.

- Le volume consacré aux médecins français du XVI^e au XVIII^e siècle, regroupe des pièces autographes acquises en ventes publiques par le professeur Chevassu. Cette collection a fourni la matière à une exposition intitulée "La chirurgie dans l'art" organisée au Musée Galliera, à Paris, en 1951, dans le cadre du Congrès International de Chirurgie.

Cette collection a donné lieu également à la parution de trois articles présentant des reproductions de ces autographes dans *Médecine de France* :

- « Autographes des grands chirurgiens français », dans *Médecine de France*, Paris, 1951, n° 29, p. 3-11.

- « Autographes des grands chirurgiens français. II^e partie : de l'anesthésie à l'antisepsie », dans *Médecine de France*, Paris, 1952, n° 31, p. 3-12.

- « Autographes des grands chirurgiens français. III^e partie : l'asepsie », dans *Médecine de France*, 1952, n° 32, p. 3-14.

¹³. La donation originelle comportait 14 volumes ; le contenu de l'un d'entre-eux a fusionné avec la collection des dossiers biographiques constitués par la bibliothèque.

- Quelques documents, enfin semblent avoir été extraits des archives de la Société royale de Médecine.

II. Contenu de la collection.

- Série *Académie de Médecine*. 7 volumes.

Documents concernant les membres de l'Académie de Médecine depuis sa création en 1820 jusqu'au milieu des années cinquante : papiers d'académiciens, lettres, quittances, autographes, mémoires, portraits, cartes de visite...

- **Vol. I-Vol. VI** : six volumes regroupant des documents concernant les membres de l'Académie de Médecine depuis sa fondation.

- **Vol. [VII]** : un volume, "Album" consacré aux présidents et secrétaires perpétuels de l'Académie de Médecine de 1820 à 1969. Ce volume a été complété après 1957, date de la mort de M. Chevassu¹⁴.

- Série *Médecine*. 6 volumes¹⁵

- **Vol. I** : un volume d'autographes des médecins et chirurgiens français du XVI^e au XVIII^e siècle.

- **Vol. II** : un volume consacré aux "Maîtres étrangers", médecins européens. La pièce de titre indique "Professeur Cournaud, prix Nobel".

- **Vol. III-Vol. VII** : quatre volumes concernant les médecins non académiciens depuis le début du XIX^e siècle.

- **Vol. IV** : volume dont le contenu a fusionné avec celui des dossiers biographiques de la bibliothèque.

- Chaque article consacré à un médecin comporte également quelques mentions manuscrites comprenant les dates de vie de chaque personnage, quand elles sont connues ; des indications concernant sa carrière, spécialement lorsqu'il s'agit de personnages anciens.

III. Ordre de classement.

Les documents, collés sur charnière et reliés, sont classés suivant un ordre chronologique. Les volumes consacrés aux membres de l'Académie suivent l'ordre d'entrée de chaque membre à l'Académie ; les présidents par année d'exercice et les secrétaires perpétuels par ordre d'élection. La même logique de classement prévaut pour les volumes "Médecine".

En tête de chaque volume, une liste dactylographiée expose son contenu dans l'ordre des documents avec leur numérotation. Ces listes ne sont pas alphabétiques. La numérotation indiquée ne correspond pas à une foliotation des volumes.

¹⁴. Les articles consacrés aux présidents entre 1820 et 1859 (n° 1 à 30) ont été retirés de l'album ; les articles n° 91 à 97 consacrés aux présidents de 1931 à 1937 n'ont jamais comporté de documents.

¹⁵. Sept volumes à l'origine.

Pour chaque volume, la numérotation indiquée dans ce présent inventaire sommaire est celui des articles, et non pas une pagination : les volumes n'ont d'ailleurs pas tous été paginés. Ce numéro est reporté en bas à droite de chaque article.

- Les références indiquées dans les dossiers biographiques et dans cet inventaire suivent la forme et les abréviations suivantes :
 - **Ac. Méd.** : renvoie aux volumes titrés "Académie de Médecine".
 - **Méd.** : renvoie aux volumes titrés "Médecine".
 - **Méd. auto. ou Autographes** : renvoie au volume intitulé "Autographes".
 - **Prés. et sec.** : renvoie au volume consacré aux "Présidents et secrétaires".
 - **Maîtres étr.** : Maîtres étrangers.

Dans les dossiers biographiques, on trouvera la référence à la collection Chevassu au verso de la première page du dossier, en haut à gauche. Elle comporte le numéro de volume et du numéro de l'article concerné.

- On prendra garde, en consultant les volumes Chevassu, de regarder le contenu des feuillets immédiatement précédants et suivants celui portant le numéro de l'article recherché : souvent d'autres documents ont été ajoutés, concernant le même personnage, sans que le feuillet ait été numéroté.

- Certains numéros, quoique rares, ne comportent pas de documents : soit qu'ils n'aient jamais été intégrés dans la collection, soit qu'ils en aient été retirés pour rejoindre les dossiers biographiques, dans des enveloppes "Chevassu".

N° 2

Projet de numérisation du fichier ancien de la Bibliothèque de l'Académie nationale de Médecine.

I. Objectifs du projet.

La bibliothèque de l'Académie nationale de Médecine a pour projet de faire numériser son fichier ancien afin de le mettre à disposition d'un plus large public, par le biais du site internet de l'Académie, dans lequel la bibliothèque dispose déjà de ses propres pages.

Ce fichier regroupe les notices des ouvrages entrés à la bibliothèque de l'Académie de Médecine au cours du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle ; ceux-ci s'échelonnent du XVI^e siècle au début du XX^e siècle.

Le but du projet consiste à permettre la consultation en ligne du catalogue sous la forme de l'image numérisée de chaque fiche accompagnée d'une indexation, accessible grâce à plusieurs clés d'interrogation : celles-ci devront permettre une recherche par :

- nom d'auteur
- titre, pour les ouvrages anonymes
- année de publication
- cote de l'ouvrage.

Ce faisant, la bibliothèque réalise par la même occasion la première étape préalable à une rétro conversion de son catalogue dans le S. U.

II. Description du fichier à numériser.

La numérisation du fichier ancien de la bibliothèque portera sur trois groupes de fiches.

• **Fichier n° 1** : le "fichier ancien" proprement dit qui regroupe en 84 tiroirs environ **58470** fiches :

- Des fiches manuscrites du XIX^e siècle écrites par diverses mains.
- Des fiches dactylographiées.
- Des fiches sur lesquelles ont été collées des notices imprimées provenant du catalogue Wickersheimer.

Ces fiches sont verticales, de format 80 mm x 110 mm, tringlées.

- Leur épaisseur est variable, allant du bristol souple au plus épais.
- Les fiches sont de couleur blanche, crème, rarement brunies.
- Les fiches à onglets ne sont pas à numériser.
- Il n'y a pas de verso à numériser.
- Les fiches de renvois sont à numériser.

Chaque fiche se compose d'un pavé bibliographique avec la cote de l'ouvrage en tête, souvent dactylographiée. Le nom des auteurs est écrit en majuscules ou minuscules, l'accentuation n'est pas systématique ; les prénoms ne sont pas tous développés, parfois ne figure que l'initiale.

• **Fichier n° 2** : un premier complément du fichier précédent consistant en 5 tiroirs, soit environ **3560** fiches :

- Des fiches sur lesquelles ont été collées des notices imprimées provenant du catalogue Wickersheimer.
- Quelques fiches dactylographiées.

Ces fiches sont verticales, de format 80 mm x 110 mm, tringlées.

- Leur épaisseur est constante, en bristol souple, de couleur blanche.
- Les fiches à onglets ne sont pas à numériser.
- Les indications manuscrites au verso des fiches ne sont pas à numériser.
- Les fiches de renvois sont à numériser.

Chaque fiche se compose du pavé bibliographique découpé dans le catalogue Wickersheimer (rares sont les fiches dactylographiées). La cote de l'ouvrage est en tête de la description bibliographique, imprimée. Le nom des auteurs est écrit en majuscules ; les prénoms ne sont pas tous développés, le plus souvent ne figure que l'initiale.

• **Fichier n° 3** : un second complément du fichier ancien consistant en **770** fiches ayant fait l'objet d'une rétro conversion dans O. C. L. C. :

- Fiches dactylographiées.

Ces fiches sont horizontales, de format 125 mm x 6 mm, tringlées.

- Leur épaisseur est constante, en bristol souple, de couleur blanche.
- Les fiches à onglets ne sont pas à numériser.
- Les indications dactylographiées au verso des fiches ne sont pas à numériser.
- Les fiches de renvois sont à numériser.

Chaque fiche se compose du pavé bibliographique dactylographié, l'auteur en vedette. La cote de l'ouvrage est indiquée en dessous de la description bibliographique. Le nom des auteurs est dactylographié en majuscules ; les prénoms sont développés.

III. Processus de numérisation et d'indexation.

• *La numérisation.*

La numérisation du fichier et de ses deux compléments se fera à partir des fiches originales ; le second complément du fichier est disponible également sous forme de photocopies des fiches.

Durant l'opération, il faudra tenir compte de l'utilisation parallèle qu'en pourront faire les lecteurs de la bibliothèque.

Le produit fini attendu par la bibliothèque est une **fusion** du fichier ancien principal et des deux compléments du fichier après indexation. (Mise à part la forme des fiches - horizontales et verticales - la dissociation des fichiers actuelle n'est pas à maintenir). Si le reclassement n'était pas faisable, la bibliothèque devrait être impérativement prévenue.

La numérisation aura lieu dans les locaux de la bibliothèque qui réservera aux opérateurs une place spéciale pour ce faire (actuelle salle des périodiques).

La numérisation suivra l'ordre des tiroirs du fichier et, à l'intérieur de ceux-ci, l'ordre des fiches.

Au préalable, un échantillonnage de fiches choisies pour les éventuelles difficultés qu'elles pourraient poser lors du processus de numérisation (fiches de différente forme, épaisseur, lisibilité, nuances de couleur) fera l'objet d'un test de numérisation (le nombre de ces fiches reste à établir).

- *L'indexation.*

L'indexation aura lieu après le processus de numérisation dans les locaux du prestataire et sera assuré par son personnel. Le prestataire détaillera à la bibliothèque les moyens techniques et humains mis en oeuvre pour cette opération.

Pour une indexation homogène il sera nécessaire d'établir des règles strictes de saisie à respecter en cette matière (par exemple l'usage de majuscules, minuscules, accentuation etc...) et non pas se contenter de retranscrire textuellement ce qui se trouve sur les fiches présentant des diversités sur ce point. Un document spécifique devra être établi précisant ces modalités.

Les données à prendre en compte sont indiquées dans le pavé bibliographique des fiches :

- le nom de l'auteur, en minuscules avec initiale en majuscule, accentuation respectée s'il y a lieu ; en cas d'auteurs multiples, il faudra prévoir autant d'accès que d'auteurs indiqués sur la fiche.
- le prénom de l'auteur ou à défaut l'initiale.
- les premiers mots du titre pour les ouvrages anonymes (25 premiers caractères).
- la date de publication indiquée sur la fiche.
- la cote de l'ouvrage.

Pour ce qui est des renvois, les noms et prénoms des auteurs devront être saisis avec la mention "voir" et "voir aussi".

IV. Conditions techniques.

- *Mode, résolution, format, compression.*

- Les fiches seront numérisées en mode image.

- La numérisation sera faite en 256 niveaux de gris, afin de permettre une bonne lisibilité des fiches et ainsi de préserver toutes les informations qu'elles contiennent.
- La résolution envisagée est de 200 à 250 dpi.
- Les fichiers seront compressés au format JPEG.

- *Livraison du produit final.*

Le produit de la numérisation et de l'indexation sera livré sous forme de cédéroms ; un jeu de sécurité non compressé devra être prévu.

V. Contrôle de la qualité et garantie de la prestation.

Tout au long du processus de numérisation et d'indexation, une procédure de contrôle et de vérification devra être mise en place : échantillonnage, contrôle de la pertinence de l'indexation etc. selon des modalités qui seront à définir.

- La responsabilité du prestataire en cas de dégradation des fichiers sera engagée.
- Un test "échantillon" au début de l'opération de numérisation devra être effectué afin de cerner les fiches qui poseront problème.
- Les fiches à problème au moment de l'indexation devront être signalées à la bibliothèque.
- Il faudra prévoir la facturation du retraitement des notices qui auront nécessité des corrections.

N° 3

Les dossiers biographiques de la bibliothèque de l'Académie nationale de Médecine.

Constitution de la collection.

La Bibliothèque de l'Académie nationale de Médecine conserve une collection de dossiers biographiques concernant les membres de l'Académie de Médecine depuis sa création en 1820¹⁶, des médecins, des personnalités et des institutions ayant rapport avec la Médecine ; elle est évaluée à environ 5000 dossiers pour 274 cartons, et ce nombre est en constant accroissement puisqu'un dossier est créé pour chaque nouvel académicien. Cette collection, suivant le modèle d'autres institutions, comme l'Académie des Sciences, a donc été constituée progressivement.

- Depuis 1967, l'Académie de Médecine verse à la bibliothèque les dossiers qu'elle constitue systématiquement pour chaque académicien ; les dossiers "vivants" sont enrichis par l'administration de l'Académie, puis déposés à la bibliothèque après la disparition d'un académicien. Les dossiers créés actuellement concernent les membres de l'Académie de médecine, mais aussi les postulants à un fauteuil d'académicien.

- La bibliothèque crée et enrichit des dossiers à partir de dépouillement de revues d'histoire de la Médecine et des résultats de recherches biographiques.

Contenu des dossiers.

Actuellement les dossiers biographiques comportent différents types de pièces de nature variée :

- Des pièces d'état-civil, fiches de renseignements, faire-parts de décès etc...
- Des exposés de titres, documents concernant la carrière, les travaux de l'intéressé, des renseignements bibliographiques.
- La correspondance officielle des futurs académiciens et des postulants (candidature...) avec l'Académie.
- Des rapports d'élection, des décrets d'installation des académiciens.
- Des pièces autographes, documents d'archives remontant parfois au XVI^e siècle.
- Des biographies, mémoires, lettres autographes, discours, éloges...
- Des documents commémoratifs : demandes, comptes-rendus de création de monuments, bustes, statues etc...

¹⁶. Les membres des compagnies d'Ancien Régime ne sont représentés dans la collection de dossiers biographiques que très ponctuellement (ex. : Mareschal, Gigot de La Peyronnie...).

- Iconographie : portraits, gravures, photos...
- Des documents imprimés : articles de presse, photocopies d'articles, biographies.
- Des références à la collection d'autographes et de papiers d'académiciens de M. Chevassu.

L'inégalité et l'hétérogénéité du contenu de ces dossiers biographiques font que ceux-ci relèvent à la fois du domaine des archives et de la documentation. Actuellement les documents conservés dans les dossiers sont très ponctuellement estampillés, souvent non foliotés ou inventoriés. En outre certains entrent dans le cadre des délais légaux de communication.

Mode de communication - conservation

Cette collection, peu connue du public, mais déjà très demandée, permet facilement de répondre aux multiples et diverses demandes de renseignements qui sont faites à la bibliothèque à propos d'académiciens (renseignements biographiques, portraits, projets de création de monuments etc...).

L'intégration de l'inventaire des dossiers dans la base de données Histmed, à terme accessible à partir du site internet de l'académie, induit une communication des dossiers à un public plus large ; ce qui rend nécessaire :

- la mise en place d'une réglementation de la communication de cette collection, vis à vis des lecteurs (d'autant plus que les documents conservés, concernant des personnes, ne peuvent être intégralement communiqués).
- en interne, un processus cohérent de conservation, d'enrichissement et de communication des dossiers.

Conservation :

- L'estampillage des documents manuscrits doit être envisagé : plutôt que de prévoir une campagne massive, il est plus réaliste d'estampiller les documents à l'occasion de la communication des documents.
- L'élimination des trombones ou épingles liant les documents, pour éviter le développement de rouille.
- La conservation des documents manuscrits, surtout s'ils sont anciens, peut être prévue dans des enveloppes ou chemises en papier neutre, comme ceci a été déjà fait dans certains dossiers ; là encore, cette opération peut être mise en oeuvre au coup par coup, lors de la communication du dossier.
- Plusieurs dossiers conservent des ampliations de décret de nomination d'académiciens sur papier pelure, dont la lisibilité est à la limite nulle ou le sera dans quelques années en raison de la qualité médiocre de l'encre et du papier utilisés - en particulier les documents des années 1940-1950. Avant de perdre totalement le document, il pourrait être photocopié (exemple : décret pour le Pr Bressou -1950-).

Alimentation des dossiers :

- En vertu du principe de respect des fonds, la pratique qui consiste à extraire des documents des archives ou d'autres fonds est à exclure ; toutefois il peut être d'une grande utilité d'en faire une photocopie portant les références précises du document et de l'intégrer au dossier, ou de mentionner simplement la référence si l'on ne veut/peut pas photocopier.

- Certains documents actuellement dans les dossiers concernent plusieurs médecins, il serait utile de signaler leur existence dans les autres dossiers concernés.

- L'alimentation et l'enrichissement des dossiers, sous la forme de photocopies d'articles, de rubriques biographiques, de correspondances etc., n'est pas à négliger, de même que la création de nouveaux dossiers.

Pour ce faire, on peut prévoir un système de chemises alphabétiques dans lesquelles on déposera systématiquement ces documents, et notamment les lettres adressées à la bibliothèque concernant tel ou tel ; périodiquement, les documents devront intégrer leur place dans les dossiers.

- La création de nouveaux dossiers pour les académiciens actuels incombe à l'administration ; la bibliothèque peut, en revanche, créer d'autres dossiers, comme elle l'a fait pour la collection Chevassu, à propos de médecins anciens : par exemple, les anciens membres de la Société royale de Médecine et de l'Académie royale de Chirurgie.

Communication des dossiers :

- La reproduction des documents n'est à autoriser qu'après avis du conservateur.

- La mise en place d'un fantôme, quand un dossier sort de sa boîte, doit être prévue. Celui-ci pourrait comporter le nom du lecteur.

- Attention aux prénoms des personnages du XIX^e siècle : l'usuel est souvent le troisième prénom, et pas le premier donné par l'état civil.

- Certains papiers datant de la seconde guerre mondiale, en particulier les fiches de renseignements, comportent des mentions de discrimination religieuse. Leur communication doit être envisagée avec réserve.

- Lorsqu'un dossier n'est communiqué que partiellement, le lecteur est légalement en droit d'obtenir les raisons qui motivent cette restriction (Délais légaux, documents ayant trait à la vie privée etc.).

Projet de protocole de communication des dossiers biographiques.

Article 1

La Bibliothèque de l'Académie nationale de Médecine conserve une collection de dossiers biographiques concernant les membres décédés de l'Académie de Médecine, des médecins n'appartenant pas à cette compagnie, des personnalités ayant une relation avec le monde médical.

Depuis 1967, l'administration de l'Académie verse à la bibliothèque les dossiers qu'elle constitue systématiquement pour chaque académicien, à charge pour celle-ci de les conserver et de les enrichir. Les dossiers biographiques concernant des membres vivants contemporains de l'Académie ne sont pas conservés à la bibliothèque.

Les dossiers biographiques conservés regroupent des documents de diverses provenances : des pièces personnelles, fiches d'état civil, des correspondances avec le bureau de l'Académie, des lettres, des procès verbaux d'installation ; des articles de presse, des biographies ; des portraits sous divers supports (photos, gravures...).

Article 2

La consultation des dossiers biographiques, ainsi que des archives conservées par la Bibliothèque de l'Académie de Médecine, a lieu exclusivement sur place, dans la salle de lecture de la bibliothèque ; le prêt en est exclu.

Le lecteur obtient le dossier désiré après avoir rempli un bulletin de demande de communication.

La communication des dossiers en salle de lecture est soumise à ce présent protocole. La communication de la totalité des pièces contenues dans ces dossiers n'est pas une obligation : elle est soumise à l'appréciation du directeur de la bibliothèque, en vertu des délais légaux de communication des documents d'archives concernant les personnes ; une dérogation spéciale peut en être obtenu auprès du directeur de la bibliothèque ou par délégation du responsable du service public après consultation de ce dernier.

Article 3

Les dossiers biographiques sont restitués au responsable de la salle de lecture après consultation. La consultation simultanée de plusieurs dossiers, pour éviter tout risque de mélanges accidentels, est interdite, sauf dérogation du responsable du service public.

Les dossiers biographiques, comme les pièces d'archives, ne sont consultables que par une seule personne à la fois : la communication est strictement personnelle. La consultation simultanée d'un dossier par plusieurs lecteurs est interdite.

Article 4

L'usage de stylo à encre ou de stylo à bille est interdit lors de la consultation des dossiers biographiques, de pièces d'archives et de manuscrits ; seule l'utilisation de crayon à papier est autorisée. Il est interdit de prendre des notes sur un document, d'y faire des annotations, de le décalquer. L'usage du scanner à main est interdit.

Tous désordres ou anomalies dans le classement des documents doivent être signalés au responsable de salle.

Article 5

Les documents d'ordre privé et personnels contenus dans les dossiers biographiques sont soumis à des règles strictes de communication. Les délais légaux applicables à la communication de tels documents sont les suivants :

- Cent ans à compter de la date de clôture de dossier pour des documents relatifs aux affaires portées devant les juridictions.

- Soixante ans à compter de la date de l'acte pour les documents qui contiennent des informations mettant en cause la vie privée.

Article 6

Le lecteur désirant obtenir la communication de certains documents non consultables en raison des dispositions de l'article 5, pourra en faire la demande au responsable de la salle de lecture. La réalisation ou non de cette demande reste subordonnée à l'obtention du visa du conservateur, accordé en fonction de la nature du document et de son contenu.

En cas de refus de communication, cette réserve devra être motivée.

Article 7

La reproduction des documents contenus dans les dossiers biographiques est strictement limitée aux documents imprimés (les articles de périodiques, articles de presse ou brochures, discours etc.).

La reproduction des documents manuscrits ou ayant un caractère privé est soumise à l'accord préalable du directeur de la bibliothèque et par délégation, du conservateur responsable de la salle de lecture.

La reproduction des documents communiqués dans le cadre d'une dérogation, évoquée à l'article 6, est interdite.

Table des matières

Rapport de stage :

La Bibliothèque de l'Académie nationale de Médecine, une bibliothèque active sur le chemin de la modernisation.....p. 3

Annexes.....p. 21

Annexe n° 1 :

La collection Maurice Chevassu.....p. 22

Annexe n° 2 :

Projet de numérisation du fichier ancien de la Bibliothèque de l'Académie nationale de Médecine.....p. 25

Annexe n° 3 :

Les dossiers biographiques de la Bibliothèque de l'Académie nationale de Médecine.....p. 29

Projet de protocole de communication des dossiers biographiques.....p. 32

